

2 Politique

Session extraordinaire du Parlement/ Sénat/ Projet de révision de la Constitution Adoption du texte en termes non identiques à ceux de l'Assemblée nationale

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Ce qui devrait déboucher sur l'érection d'une commission mixte paritaire Sénat/Assemblée nationale, en attendant l'adoption définitive plus que probable du texte par les deux Chambres du Parlement réunies en congrès, le 12 janvier prochain.

PAR 95 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, les sénateurs ont adopté, hier, en termes non identiques à ceux de l'Assemblée nationale, le projet de loi portant révision de la Constitution. Ce qui devrait conduire, dans les tout prochains jours, à la mise sur pied d'une commission mixte paritaire Sénat/Assemblée nationale en vue d'une harmonisation des positions, en attendant la plus que probable adoption définitive du texte par les deux Chambres du Parlement réunies en congrès, conformément aux dispositions de la Loi fondamentale.

De manière concrète, à l'exemple des députés qui l'avaient adopté le 12 décembre dernier, les sénateurs ont apporté des amendements pertinents au texte tant sur la forme que sur le fond. En proposant, entre autres, la reformulation de la rédaction des articles 8, 28 et 36 nouveaux dans le but, pour les deux premiers, de rendre leurs "dispositions impersonnelles et générales". Et le dernier, pour en faciliter la compréhension. Dans le même temps, la deuxième Chambre du Parlement a jugé inopportun le maintien de la prestation de serment devant le président de la République pour les citoyens nommés à certains emplois supérieurs publics. Tout comme elle a amendé certaines dispositions relatives à la Cour des comptes, afin de se conformer aux normes et dispositions internationales. Non sans avoir approuvé le principe de l'harmonisation du mandat des élus locaux à celui des sénateurs (6 ans renouvelable) et non l'inverse, comme l'avaient préconisé les participants au Dialogue poli-



Les deux membres du gouvernement, Blaise Louembe et Francis Nkea...



... et la présidente du Sénat, Lucie Milebou Aubusson...



... lors de l'adoption, par les sénateurs, du projet de révision de la Constitution, en termes non identiques.

tique qui s'était tenu, du 12 avril au 26 mai dernier, à Angondjé, dans la banlieue nord de Libreville.

Il faut dire que quelques jours auparavant, dans le cadre de l'audition du ministre d'État, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, chargé des Droits Humains, Francis Nkea Ndzigue, les membres de la commission des Lois et des Affaires administratives, chargée des Droits de l'homme du Sénat avaient émis plusieurs

préoccupations liées, entre autres, à l'harmonisation de la durée du mandat des sénateurs à celui des élus locaux, la nouvelle dénomination du Conseil économique et social (CES), les dispositions sujettes à caution qui relèveraient d'une monarchisation du pouvoir, l'opportunité de légiférer en cas de cohabitation, etc.

S'agissant des deux derniers éléments, le membre du gouvernement a laissé

entendre que cela découle de la nécessité "d'améliorer notre démocratie". En ce sens qu'il est primordial "de normaliser les rapports au sein de l'Exécutif lorsque le chef de l'État et le Premier ministre ne sont pas du même bord politique, en insistant sur la concertation dans la détermination de la politique de la Nation". Tout comme, a-t-il précisé, aucune disposition consacrant une quelconque monarchisation du pouvoir

n'est contenue dans le projet de révision constitutionnelle. Lequel, a-t-il souligné, "sous-tendu par la volonté du gouvernement de mettre en œuvre les recommandations du Dialogue politique, consolide notre modèle social et culturel tout en introduisant des changements majeurs dans le rôle et le fonctionnement des institutions, l'organisation des élections politiques dans notre pays (...)". Quoiqu'il en soit, de nom-

breux sénateurs font valoir que leur adoption résulte de leur volonté de renforcer davantage notre démocratie et la stabilité politique. Tout en démontrant qu'il n'est la caisse de résonance du pouvoir en place comme certains l'accusent souvent. Toutefois, suffit-il du vote d'hier pour que la perception que beaucoup, surtout parmi les opposants, ont de cette institution parlementaire change ?

Programme des cérémonies de présentation de vœux au président de la République, chef de l'Etat et à la première dame

Judi 11 janvier 2018

10h00-10h30 : Vœux du Corps diplomatique

10h40-11h10 : Cocktail

15h00-17h30 : Vœux du Gouvernement, du Sénat, de l'Assemblée nationale, de la Cour constitutionnelle, du Corps judi-

ciaire, du Conseil national de la communication (CNC), du Conseil national de la démocratie (CND), des Commissions indépendantes (Commission électorale nationale autonome et permanente (CENAP), Commission nationale de la lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI), Commission nationale de protection des données à caractères personnels (CNPDCP), de la Médiature de la Répu-

blique, de l'Administration centrale, du Gouvernorat de l'Estuaire, des Mairies, de la Confédération patronale gabonaise, des Confédérations syndicales des travailleurs et des Confessions religieuses.

Vendredi 12 janvier 2018

10h00-11h10 : Vœux des personnels des

forces de défense et de sécurité

11h20-11h50 : Cocktail

15h00-15h50 : Vœux de la Presse écrite et audiovisuelle

16h00-16h30 : Cocktail

16h35-17h15 : Vœux de l'Administration de la présidence de la République

17h25-18h00 : Cocktail.